



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le mercredi, le 7 juin 2023 à 19h30 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour	Conseiller # 4: Mathieu B. Fillion
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx	Conseiller # 5 : Tommy Richard
Conseillère # 3 : Mireille Lemay	Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de mai 2023
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Période de questions
9. Affaires Nouvelles
 - 9.1 Éolienne
 - 9.2 Dépôt du rapport du maire 2022
 - 9.3 Dénégement chemin d'hiver - Contrat
 - 9.4 Adoption du Règlement # 2023-03 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Célestin
 - 9.5 Adoption du Règlement # 2023-04 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement
 - 9.6 Pompier – Appel de candidature
 - 9.7 Groupe Accisst – Mutuel de prévention
 - 9.8 Formation élue – Sandra St-Amour
 - 9.9 Fermeture du bureau municipal – Vacances annuelles
 - 9.10 Séance du conseil – Août 2023
10. Varia
11. Étude de la correspondance
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2023-06-080

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

Que M. Jocelyn Proulx demande d'ajouter au point varia 10.1 Puits du Village et 10.2 Terrain pour bureau municipal

QUE l'ordre du jour soit adopté et laisse le point varia ouvert

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-06-081

3. **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE MAI 2023**

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Mathieu B. Fillion, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de l'assemblée du 1^{er} mai 2023 soient adoptées,

ADOPTÉE

4. **PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A PAYER**

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

Total des salaires et charges	
Mai 2023 :	23 924.33 \$
Total des comptes à payer :	137 351.32 \$
Total des incompressibles :	2 959.94 \$
Grand Total :	164 235.59 \$

Résolution # 2023-06-082

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

ADOPTÉE

5. **SUIVI AU PROCES-VERBAL**

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

Point d'information pour le conseil

- Politique de remboursement des frais de non-résidents mis sur le site web et publicisé sur facebook
- T.E.C.Q. prolonger jusqu'en 2024

6. **RAPPORT DU MAIRE**

Réunion à la MRC :

- Absent du dernier conseil des maire, Le directeur général de la M.R.C. a remis sa démission, et un directeur général a été nommé par intérim
- Le dossier des éoliennes prend beaucoup de place au nouveau de la M.R.C..

7. **RAPPORT DES ELUS**

Sandra St-Amour mentionne avoir suivi une formation sur les bio-solide. La réunion de la RIGIDBNY à été repoussé en juin.



No de résolution
ou annotation

Tommy Richard devrait aller à la réunion des loisirs la semaine prochaine.

Mireille Lemay discute de la journée de l'arbre et de la distribution des arbres qui c'est bien déroulé, les arbres ont été donné.

8. PERIODE DE QUESTIONS

Le maire mentionne que les questions sur les éoliennes seront répondues au point 9.1 seulement

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Éolienne

Mireille Lemay, Sandra St-Amour, François Chabot et Jocelyn Proulx se lèvent et mentionnent leurs intérêts pécuniers dans le dossier des éoliens
Il est 19h38

Périodes de questions et commentaires des citoyens s'en suit.

Après la discussion, les conseillers reviennent, il est 20h40

9.2 Dépôt du rapport du maire 2022

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Mathieu B. Fillion, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Célestin approuve le rapport du maire pour l'année se terminant au 31 décembre 2022

ADOPTÉE

9.3 Dénégement chemin d'hiver – Contrat

Reporté à une prochaine rencontre

9.4 Adoption du Règlement # 2023-03 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Célestin

ATTENDU QUE le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur François Chabot, conseiller, lors de la séance du 1^{er} mai 2023;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement # 2023-03 et sa présentation lors de la séance du 1^{er} mai 2023;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement 2023-03 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Célestin soit adopté et que la procédure d'adoption et de mise en vigueur suive les normes:

Résolution # 2023-06-083

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

Résolution # 2023-06-084



No de résolution
ou annotation

Que le présent règlement sera disponible dans le livre des règlements et sur le site internet de la municipalité:

ADOPTÉE

9.5 Adoption du Règlement # 2023-04 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Saint-Célestin est en milieu rural et que des citoyens ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Célestin exige de ces citoyens la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme d'aide visant l'amélioration de la qualité de l'environnement et ce, tel que stipulé à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 1 mai 2023 ;

ATTENDU Que le projet de règlement 2023-04 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement a été déposé lors de la séance du 1 mai 2023;

CONSIDÉRANT Que les fonds pour le présent programme seront pris à même les surplus accumulés de la municipalité

Résolution # 2023-06-085

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement 2023-04 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement soit adopté et que la procédure d'adoption et de mise en vigueur suive les normes:

Que le présent règlement sera disponible dans le livre des règlements et sur le site internet de la municipalité:

ADOPTÉE

9.6 Pompier – Appel de candidature

Attendu que la municipalité possède un service incendie;

Considérant que la formation d'un pompier est longue;

Considérant que la municipalité veut continuer d'offrir un service de qualité à sa population;

Résolution # 2023-06-086

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2023-06-087

QUE le conseil autorise le directeur général et le directeur incendie à afficher une offre d'emploi pour le recrutement de pompier,

QUE le directeur général et/ou le directeur incendie sont autorisés à faire les entrevues et leurs recommandations au conseil municipal pour l'embauche de nouveaux pompiers.

ADOPTÉE

9.7 Groupe Accisst – Mutuel de prévention

Considérant que les taux personnalisés de la C.N.E.S.S.T. avec notre mutuelle de prévention sont élevés;

Considérant que Le Groupe Accisst a fait une proposition pour adhérer leur mutuelle de prévention;

ATTENDU que les résultats d'analyse démontrent des économies potentielles à réaliser par rapport à la prime régulière ;

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre et attribue le contrat à Le Groupe ACCIsst au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour le mandat annuel à partir du 1^{er} janvier 2024 en matière de santé et sécurité au travail

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer le contrat et à aviser la mutuel Médial pour la fin de leur contrat au 31 décembre 2023

ADOPTÉE

9.8 Formation élue – Sandra St-Amour

Considérant que la F.Q.M. offre son premier colloque FemmÉlues à Victoriaville le 19 et 20 juin 2023;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Célestin autorise la conseillère Sandra St-Amour à s'inscrire au colloque FemmÉlues au montant de 70\$ plus les taxes applicables ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Célestin autorise la conseillère Sandra St-Amour au remboursement de ses frais de déplacement et de repas selon le règlement 2022-08;

ADOPTÉE

9.9 Fermeture du bureau municipal – Vacances annuelles

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le bureau municipal soit fermé du 25 juillet au 4 août 2023 inclusivement et du 21 août au 25 août 2023 inclusivement pour les vacances. Les courriels et les messages vocaux seront pris régulièrement.

ADOPTÉE

Résolution # 2023-06-089



No de résolution
ou annotation

9.10 Séance du conseil – Août 2023

Résolution # 2023-06-090

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE la réunion du conseil municipal prévu lundi le 7 août 2023 soit déplacé et aura lieu lundi 14 août 2023 à 19h30.

ADOPTÉE

10. VARIA

10.1 Puits du village

Jocelyn Proulx Demande réponse écrite du village concernant le puits du village sur notre territoire car influence les distances pour ses champs en culture et que cela est une demande de son agronome pour normes du puits.

10.2 Terrain bureau municipal

Il mentionne que l'ancien conseil avait mentionné que le bureau municipal actuel était temporaire et il a identifié le terrain de Serge Arsenault (lot 5 997 313) comme intéressant pour un futur bureau et garage municipal pour prévoir le départ de l'inspecteur Jean-Marc Leclerc.

Tommy Richard demande l'ajout du point 10.3

10.3 Rang St-Joseph

Demande à la SQ de faire plus de radar car vitesse excessive sur le rang Saint-Joseph à toute heure du jour, pas seulement aux heures de pointe. Il y a beaucoup de circulation sur le rang Saint-Joseph. De transmettre un mémo à la compagnie de transport qui est dans rang-st-joseph.

Un citoyen pose la question concernant les fosses septique

10.4 Vidange fosse septique

Est-ce possible d'avoir un contrat pour l'ensemble du territoire, comme dans d'autre municipalité, pour faire vidanger les fosses septiques au 2 ans par la municipalité et chargé sur le compte de taxe ? Beaucoup de difficulté pour trouver un entrepreneur pour faire la vidange.

Un citoyen demande pourquoi qu'il y encore deux municipalités à St-Célestin en 2023.

10.5 Fusion municipale

Discussion s'en suit pour donner suite à une question de citoyen Billy Bélanger qui demande pourquoi que le Village et la Paroisse ne sont pas fusionné en 2023.



No de résolution
ou annotation

11. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

11.1 Office des personnes handicapées du Québec

11.2 Projet d'accueil et d'intégration Solidaire

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2023-06-091

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 21 h 23.

ADOPTÉE

Marco Boucher,
Maire

Donald Brideau
Directeur général et
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 7 juin 2023

Donald Brideau
Directeur général et greffier trésorier



No de résolution
ou annotation

